



Direction Transport Mobilités

Argenteuil, le 02/01/2020

Objet : Justificatif de non attribution de subvention à l'achat de VAE par la Ville d'Argenteuil

Madame, Monsieur,

La mise à disposition d'une prime pour l'achat d'un vélo électrique est disponible depuis le 1er décembre 2019. Sans condition de ressources, elle s'adresse à l'ensemble des Franciliens et son montant peut aller jusqu'à 500 euros, dans la limite de 50 % du montant d'achat du vélo électrique (600 € pour l'achat d'un vélo cargo électrique).

Je vous invite donc à vous rapprocher des services d'Île-de-France Mobilités via le site internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros/>, afin de préparer votre dossier de demande de subvention.

Lors de cette sollicitation, vous devrez justifier « Avoir demandé les aides financières locales si elles existent en amont de la demande faite à Île-de-France Mobilités ».

Par le présent courrier, je certifie que la Ville d'Argenteuil n'a, à ce jour, pas mis en place d'aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Georges Mothron
Maire d'Argenteuil
Vice-Président de Boucle Nord de Seine

